

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 28 MARS 2014

Délibération n° 26-2014

À l'unanimité, Le Conseil d'administration reconnaît comme éligibles à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) les enseignants chercheurs de l'UBS membres d'un laboratoire de recherche de l'UBS ou d'un laboratoire de recherche extérieur conventionné avec l'Université de Bretagne-Sud.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 16

Pour : 16

Contre :

Absentions :

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07 avril 2014

Document mis en ligne le : 07 avril 2014